

Regards d'Ambert

Décembre 2022

Numéro 9

Magazine d'information de la Ville d'Ambert

• La vie - La ville - L'avenir •

ÉNERGIE. À l'heure de la sobriété

SANTÉ

L'IFAS déménage
à la Cité administrative

Page 4

MOBILITÉS

Un questionnaire
pour sonder vos attentes

Page 5

DÉCHETS

La collecte
s'adapte

Page 10



- 3 **Dans les villages**
 - Les initiatives fleurissent dans les hameaux
- 4 **Santé**
 - Déménagement de l'IFAS
 - De nouveaux professionnels de santé
- 5 **Aménagements**
 - 4 composteurs installés au cimetière
 - Études mobilités
- 6-7 **Énergie**
 - À l'heure de la sobriété
- 8-9 **Nouveaux commerces**
- 10-12 **Les Actus**
 - Déchets. Réorganisation de la collecte
 - Un nouveau proviseur au lycée
 - Conseil des jeunes. Le 3e mandat débute
 - Une extension pour le skatepark
 - Équipement numérique des écoles
 - ...
- 13-14 **Associations**
 - Jumelage. Échanges scolaires en 2023
 - LAASSI lutte pour le bien-être des animaux
- 15 **Expression des élus**

Regards d'Ambert

Mairie d'Ambert - Service Communication
37, boulevard Henri IV - 63600 Ambert • Tél. : 04 73 82 07 60

Directeur de publication et responsable de la rédaction.
Guy Gorbinet, Maire d'Ambert

Rédaction, maquette et réalisation. Service communication avec
le concours de la commission communication et des services municipaux

Photographies. Mairie d'Ambert et archives
P4 : IFAS Ambert - P13 : Comité de jumelage d'Ambert - P14 : LAASSI
- Illustration 123rf.com

Impression. Imprimerie Cavanat

Diffusion. La Poste - En ligne sur www.ville-ambert.fr

Tirage : 3.700 exemplaires • Dépôt légal : Déclaration globale annuelle

ISSN : 2650-6874



Regards d'Ambert est imprimé sur un papier
issu de forêts gérées durablement.



Mes chères concitoyennes, mes chers concitoyens,

L'année 2022 s'achève, après le Covid, la crise ukrainienne, l'inflation, les problèmes énergétiques et les ressources en eau sont maintenant à la une de nos préoccupations. Des efforts ont été demandés à chacun d'entre vous, il était normal que notre collectivité participe et montre l'exemple en étant plus frugale sur la consommation d'énergie.

Je remercie l'ensemble des conseillers municipaux qui ont voté à l'unanimité l'extinction de l'éclairage public dans notre cité. C'est l'intérêt général qui a primé, je suis cependant conscient que pour certains d'entre vous ceci occasionne des difficultés.

Nous avons également souhaité garder nos illuminations de fin d'année mais sur une période plus courte (du 14 décembre 2022 au 4 janvier 2023) pour conserver cet esprit de fête. La MAGIE de NOËL aura lieu du 16 décembre au 18 décembre 2022, j'espère vous rencontrer lors de cette belle manifestation.

Grâce à la mobilisation de l'ensemble des forces vives de notre territoire, la deuxième édition d'OCTOBRE ROSE « AMBERT EN ROSE », en collaboration avec la Ligue départementale contre le Cancer, a connu une belle réussite. Toutes les animations proposées par le monde associatif durant ce week-end ont rencontré un vif succès pour ce beau moment de SOLIDARITÉ et de GÉNÉROSITÉ et ont permis de récolter des fonds (14.462€) qui ont été reversés à la Ligue. Un remerciement tout particulier à l'Espace d'Ambert qui est à l'écoute et à l'accompagnement des malades de notre territoire tout au long de l'année.

Même si la situation reste compliquée je vous souhaite, sincèrement, de passer de beaux moments avec vos familles et vos amis.

Enfin j'ai une pensée émue et amicale pour les familles d'Arno Mavel, Rémi Dupuis et Cyrille Morel pour lesquelles la période est très compliquée.

Prenez soin de vous et de vos proches... ■

Guy GORBINET

Maire d'Ambert

Vice-président de la Communauté de communes
Ambert Livradois Forez

LES INITIATIVES FLEURISSENT DANS LES HAMEAUX

Ambert, commune labellisée 3 Fleurs par les Villes et villages fleuris, se doit de tenir son rang ! Au-delà du centre-ville qui concentre la majorité des massifs, le fleurissement gagne les villages, que ce soit par le biais de la naturalisation de bulbes à l'initiative du service Environnement ou grâce aux mobilisations des habitants.

Quand il s'agit de laisser la place au fleurissement estival, les bulbes du printemps ne rendent pas les armes pour autant. Si la plupart reste en terre pour refleurir l'année suivante, une partie d'entre eux est récupérée et conservée par le service Environnement. Cette année, à la mi-octobre, les tulipes, narcisses, jonquilles, jacinthes et autres fritillaires ont été plantés dans des villages d'Ambert, au pied des

panneaux d'entrée des villages ou pour valoriser des éléments du petit patrimoine. Avec le temps, la naturalisation des bulbes va permettre de densifier les massifs : c'est le propre de certains bulbes qui occupent généreusement, d'un printemps à l'autre, de plus en plus de place. D'autres hameaux suivront bien sûr, au fur et à mesure des années et de la récupération de nouveaux bulbes. ■



5

VILLAGES CONCERNÉS
CETTE ANNÉE :
GOYES,
LES CHAUX,
BOISSEYRE,
LA BRUGERETTE
ET VALEYRE

À Boisseyre, la fontaine en valeur

Au printemps 2021, des riverains du village de Boisseyre ont décidé de mettre en valeur la fontaine située le long du chemin éponyme. La Ville a participé avec la fourniture de deux jardinières que les habitants fleurissent et entretiennent désormais.



À Goyes, le massif d'un jeune retraité

Après un sérieux nettoyage sur un bien sectionnalé auparavant composé majoritairement de buissons et de pierres, Bernard Nigon a apporté de la couleur en plantant notamment œillets d'inde ou capucines. Au milieu de ce massif fleuri, situé en bordure de la route des Chaux, trône un noisetier autour duquel ont également été disposés des plantes vivaces, arbustes et bulbes fournis par le service Environnement.



IFAS. DÉMÉNAGER POUR PLUS DE PRATICITÉ



Les séances avec un mannequin connecté peuvent être filmées et débriefées.

À l'heure où les enjeux de formation sont devenus cruciaux dans la santé, l'IFAS d'Ambert s'apprête à vivre un déménagement qui verra les élèves faire leur rentrée 2023 à la Cité administrative.

Situés au rez-de-chaussée de l'EHPAD Pré-Bayle, les locaux actuels de l'Institut de formation d'aide-soignant (IFAS) ne sont pas dimensionnés pour réunir l'ensemble des espaces nécessaires à l'apprentissage, notamment les salles de travaux pratiques, installées par défaut dans 2 chambres de l'EHPAD.

Le déménagement à venir promet donc de meilleures conditions d'accueil, de travail et d'apprentissage, avec tous les espaces réunis sur un même niveau. « Ce sera un changement important pour la visibilité de l'IFAS, sorti de l'enceinte de l'hôpital, avec des élèves au cœur de la cité », se réjouit la directrice Catherine Mazellier. La situation actuelle n'empêche pas l'Institut d'afficher un taux de réussite proche des 100%, les diplômés s'insérant sans difficulté sur le marché de l'emploi au terme de 44 semaines de formation. Ils intègrent ainsi hôpitaux, EHPAD, structures de soins à domicile, etc.



**COÛT PRÉVISIONNEL
DE L'AMÉNAGEMENT
DU 2^E ÉTAGE
DE LA CITÉ ADMINISTRATIVE**

250.000€ HT

En 2020, le Ségur de la santé ambitionnait d'augmenter les capacités de formation des IFSI et IFAS. Une volonté qui se concrétise pour l'institut ambertois, passé de 25 à 32 élèves à la rentrée de janvier 2022 et qui pourrait accueillir 36 élèves (dont 7 apprentis) début 2023, chiffre soumis à l'accord de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'IFAS a modernisé ses outils au cours des dernières années, notamment via du matériel permettant de suivre des interventions communes entre l'IFAS d'Ambert et celui de Thiers, grâce à un financement de la Région. Allongé dans son lit d'hôpital, le mannequin connecté place les élèves en conditions réelles pour prodiguer des soins au patient. Piloté par une régie, il peut reproduire les réactions humaines et simuler une respiration encombrée ou un malaise. Le tout étant filmé pour permettre un débriefing des séances. ■

DE NOUVEAUX PROFESSIONNELS DE SANTÉ



De nouveaux professionnels de santé sont venus compléter l'offre de soins. Autant de bonnes nouvelles, avant l'ouverture de la maison de santé en 2023.

Le Dr Julien Bronstein, médecin généraliste, consulte en présentiel ou en téléconsultation depuis le cabinet médical du boulevard Henri IV.

Prise de rendez-vous sur www.doctolib.fr

Le Dr Alexandre Chuffart, salarié par le centre hospitalier, consulte à l'hôpital d'Ambert. Une partie de son temps est dédiée aux résidents de l'EHPAD Vimal Chabrier, où il tient le rôle de médecin traitant et coordinateur.

Prise de rendez-vous au 04 73 82 73 93

Le Dr Julien Pinot, oncologue, partage son temps entre Clermont-Ferrand, Thiers et

désormais Ambert, dans le cadre de l'hôpital de jour. Ce service prend en charge les traitements de chimiothérapie et assure le suivi des personnes atteintes de cancer.

Tél. : 04 73 82 73 78

Le Dr Marielle Perry a intégré le service de médecine polyvalente, qui prend en charge des personnes hospitalisées via les urgences, ou adressées par leur médecin généraliste. Il comprend plusieurs lits de soins palliatifs. Le Dr Perry assurera des consultations d'infectiologie pour le diagnostic et la prise en charge de maladies infectieuses et tropicales, et le suivi de pathologies virales aiguës ou chroniques telles que le VIH ou les hépatites. Le Dr Perry participe avec le Dr Quenee aux consultations de la Permanence d'accès aux soins, pour les personnes en situation de précarité sociale. ■



4 COMPOSTEURS SUPPLÉMENTAIRES DANS LE CIMETIÈRE

Après l'enherbement de ses allées, le cimetière d'Ambert poursuit sa mue vers une gestion plus durable, grâce à l'installation de 4 composteurs supplémentaires, fruit de la collaboration entre les services de la Ville d'Ambert et de la Communauté de communes. Les familles et proches des défunts se voient faciliter le geste de tri : de quoi se mettre progressivement en conformité avec la future généralisation du tri à la source des biodéchets, prévue pour 2024. Ces nouveaux bacs ont vocation à collecter les fleurs et bouquets fanés, les feuilles mortes et petits branchages ainsi que les couronnes et gerbes séchées.

Les bacs en béton, déjà en place, permettent de collecter les autres déchets produits sur le cimetière : fleurs artificielles, vases, films et sacs plastiques, mousses, pots en plastique et en terre cuite. Ces bacs vont être remis en état par les services de la Commune à l'arrière-saison. ■

14 tonnes
de déchets verts par an pourront être détournées de la poubelle à ordures ménagères.

MOBILITÉS. UN QUESTIONNAIRE POUR SONDER VOS ATTENTES

La mobilité et les solutions de transport représentent des enjeux essentiels pour notre territoire qui souhaite améliorer le cadre de vie de ses habitants et renforcer son attractivité. Trois études ont été dernièrement engagées sur ce sujet : une première à l'échelle du PNR Livradois-Forez, une seconde sur le territoire d'Ambert Livradois Forez et une dernière centrée sur Ambert, dans le cadre du programme "Petites villes de demain".

Cette dernière étude, dont un rendu a été présenté aux collectivités mi-novembre, prend en compte l'ensemble des modes de déplacement, ainsi que les équipements aujourd'hui en place, en premier lieu la signalétique directionnelle.

Elle donne des informations chiffrées sur les déplacements entrants et sortants du centre-ville, par un comptage du nombre de véhicule à plusieurs moments de la journée. Elle renseigne également sur les trajets domicile-travail et fait ressortir, pour certains d'entre eux, une réelle proximité entre les points de départ et d'arrivée. L'étude s'intéresse également au respect des limitations de vitesse et à l'offre de stationnement. Sur ces deux points, et en dépit de quelques points noirs ou comportements délictuels, les enseignements montrent que d'une part les limitations de vitesse sont majoritairement respectées et d'autre part que l'offre de stationnement est suffisante au regard de la fréquentation du centre-ville, en dehors de congestions comme le jeudi matin en été, jour de marché, ou lors d'événements d'ampleur. 1.077 places ont été dénombrées dans l'hypercentre, sans prendre en compte certains parkings comme le parking de l'ESAT ou celui de l'esplanade Robert Lacroix.



Suite à ce rendu, la Communauté de communes et la Ville d'Ambert ouvrent un questionnaire en ligne pour vous permettre de formuler vos constats et vos propositions en matière de déplacement. Des exemplaires imprimés du questionnaire seront également disponibles à l'accueil de la Mairie.

Les résultats et informations collectées permettront au bureau d'études de formuler un certain nombre de préconisations dans les investissements, travaux et aménagements à réaliser, pour faire en sorte que tous les modes de déplacement puissent cohabiter. Ces préconisations permettront aussi d'avoir à l'esprit le sujet de la mobilité, dans les futures opérations d'aménagement qui concerneront notre commune. ■

Questionnaire en ligne disponible [en cliquant ici!](#)

À L'HEURE DE LA SOBRIÉTÉ

Pour prendre sa part dans les efforts demandés à tous les acteurs de la société, la Ville d'Ambert a engagé un certain nombre de mesures permettant de réduire sa consommation d'énergie.

Outre l'extinction de l'éclairage public et la réduction de la période des illuminations de Noël, la collectivité a multiplié les transformations et les rénovations au cours des dernières années.



LES EXTINCTIONS NOCTURNES

Un appel à la mobilisation générale s'est installé dès la fin de l'été autour de la sobriété énergétique. La Ville d'Ambert a décidé de prendre une première mesure forte et efficace pour réaliser des économies d'énergie et budgétaires.

Depuis plusieurs années déjà, l'extinction de l'éclairage public était en vigueur dans les nombreux villages d'Ambert. À compter du 18 octobre, elle a été étendue au centre-ville et à tous les sites municipaux possédant leur propre éclairage.

Le lancement des illuminations de Noël a été repoussé au 14 décembre, au lieu du 8 habituellement. Ces illuminations, reliées à l'éclairage public, seront éteintes au cours de la première semaine de janvier.

L'ensemble de ces mesures pourraient générer une économie supérieure à 40.000€ / an.

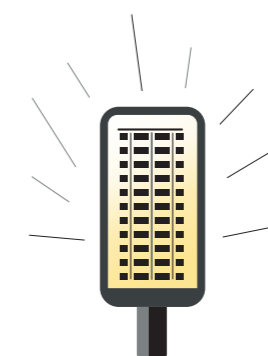
LES HORAIRES EN DÉTAILS

Le centre-ville
 • Semaine : 23h - 5h
 • Week-end (nuits de vendredi et samedi) : 1h30 - 6h

Villages et façades de bâtiments
 • Semaine et week-end :
 23h - 6h



Une mission complémentaire a été lancée avec l'Adhume, qui accompagne les collectivités du Puy-de-Dôme dans leurs démarches et projets d'efficacité énergétique.



LE RENOUVELLEMENT DE L'ÉCLAIRAGE

Depuis plusieurs années, les efforts se sont portés sur le renouvellement du parc d'éclairage public de la commune. En 2018, 200 ampoules énergivores ont été remplacées par des ampoules LEDS en centre-bourg et dans les hameaux, avec en complément des abaisseurs de puissance. En 2021 ont été achetées 200 nouvelles lampes LEDS d'éclairage public, installées progressivement en 2021, 2022 et 2023. Le budget éclairage public de la Commune s'élève à 20.000€ par an, dépense principalement liée à la pose et dépose des éclairages. Ces renouvellements permettent d'économiser jusqu'à 50% d'énergie.

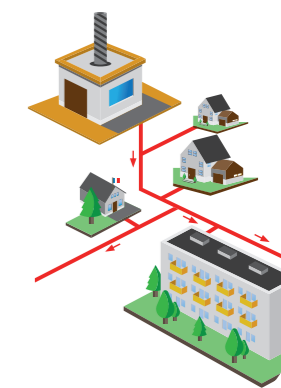
L'éclairage du terrain d'honneur de football est aussi passé en ampoules LEDS, pour un coût de 46.643€ HT.



L'ISOLATION

Pour améliorer les performances énergétiques de ses bâtiments et installations, la Ville a sollicité le CEE pour une liste d'opérations au coût final de 1€ pour la collectivité. Celles-ci ont concerné, en 2020 et 2021 :

- L'isolation des combles perdus et vide sanitaire (Maison du vélo, école Henri Pourrat, salle de Valeyre, appartements municipaux, etc.),
- L'isolation des tuyauteries des chaufferies (calorifugeage), qui permet de mieux conserver la chaleur jusqu'aux points d'acheminement. Cela a concerné, par exemple, les équipements sportifs, les services municipaux, la Gare, le Guichet commerce habitat, l'école maternelle, le Multi-accueil ou la Résidence Fontaine de Goye.



LE RÉSEAU DE CHALEUR

Depuis plus de 30 ans, la Ville d'Ambert a choisi de valoriser l'énergie du bois. En 1981, la première chaufferie bois est implantée à la piscine.

Une seconde sera créée en 2005 pour le site du CORAL ainsi que le collège Jules Romains et le gymnase Henri Joubert. Depuis 2012, une extension du réseau de chaleur concerne la rue du Forez, l'avenue du Dr Chassaing ainsi qu'une partie de la rue Blaise Pascal. Aujourd'hui, le réseau de chaleur alimente 14 bâtiments publics (lycée Blaise Pascal et CFA, collège Jules Romains, Trésor public et Perception, groupe scolaire Henri Pourrat, École municipale de musique, Ambert en Scène et Cité administrative, CORAL et son hébergement, gymnase Henri Joubert, cinéma La Façade, couvent des Dominicaines) et 19 particuliers.

LE CHAUFFAGE

La température a été fixée à 19°C dans les bâtiments équipés d'un système de régulation, avec une exception pour le Multi-accueil Pomme de Reinette.

Là où la régulation n'est pas possible, l'ensemble des utilisateurs (services municipaux, écoles, associations, locataires, etc.) ont été invités à appliquer la plus grande vigilance et à prendre les mesures nécessaires pour une utilisation raisonnée de l'énergie. ■



Ô DEUX TERROIRS

Pour changer d'orientation professionnelle, de région et se tourner enfin vers le commerce, c'est à Ambert que Marilyn Simonin a choisi d'ouvrir son épicerie fine. « J'ai rencontré des interlocuteurs que j'ai senti intéressés et impliqués pour m'aider à concrétiser ce projet, ça m'a donné d'autant plus envie de le faire ici, dans cette belle région », se réjouit-elle.

De son voyage en provenance du Var, cette ancienne ambulancière a emmené dans ses valises quelques produits emblématiques de sa région d'origine. Ô Deux Terroirs propose donc une cohabitation gourmande entre produits auvergnats et varois, ainsi qu'un espace salon de thé. « J'ai rencontré tous mes producteurs et je n'en ai tiré que du positif ! » Apparaissent ainsi sur les rayonnages condiments, fromages, huiles, soupes, bières, vins, tisanes, thés et cafés mais aussi tous les ingrédients pour un apéro réussi ! À cela s'ajoutent des produits cosmétiques naturels et des articles de créatrice.

Pour faire découvrir sa boutique, Marilyn projette d'organiser des soirées thématiques autour de ses produits et des jeux pour permettre de rapporter quelques gourmandises. La création d'un site internet est également dans les tuyaux. ■

Ô Deux Terroirs

17 rue de la Filèterie

Tél. : 04 73 95 65 96

Mail : odeuxterroirs@gmail.com

Facebook et Instagram : [Ô_deux_terroirs](#)



L'INSTANT COCON

Mélanie Michel et Céline Chereau ont vécu il y a quelques mois ce qu'elles décrivent comme un coup de cœur professionnel, lorsque la première a remplacé la seconde durant son congé maternité dans un institut de beauté. L'envie de se lancer dans une aventure commune s'est concrétisée avec L'Instant Cocon, nouveau centre de beauté, ouvert mi-octobre. Des travaux ont permis de distribuer l'espace selon leurs envies : « On a voulu créer un institut qui nous représente, notre priorité étant que les clientes s'y sentent bien dès qu'elles franchissent la porte. »

Face à une offre déjà fournie, les deux jeunes femmes ont choisi de se démarquer. Elles proposent ainsi épilations à la cire ou au fil, soins du visage et du corps, manucure, pédicure ou encore pose de vernis (notamment un vernis spécial enfant à base d'eau), spray tan et modelage à 4 mains.

L'aménagement d'une cabine double permet d'organiser des séances en duo pour des couples ou des amies, une prestation qu'elles sont les seules à proposer sur le bassin. Les clients n'auront ainsi plus besoin de se déplacer dans les villes voisines. Mélanie et Céline sont formées esthéticiennes bio-expertes. Le choix des marques de produits cosmétiques, proposés à l'entrée de l'institut, leur permet aussi de se différencier. ■

L'Instant Cocon

25 rue de la Filèterie

Tél. : 04 73 72 44 43 – 07 87 46 88 16

Ouverture le lundi 14h – 18h / du mardi au vendredi 9h – 19h / samedi 9h – 13h

Prise de rendez-vous sur www.planity.com

Facebook et Instagram : [L'Instant Cocon](#)



LE FOURNIL SAINT-PIERRE

À l'approche de la rentrée des classes, le Fournil Saint-Pierre a connu quelques bouleversements. Créateurs de ce magasin dépendant de la boulangerie sur le boulevard Sully, Sylvie et Jacques Courtial ont passé la main à Romain Lamartine, auparavant employé dans cette même maison durant 16 ans. Un changement d'importance puisque de simple dépôt, le magasin de la rue Saint-Pierre est devenu une boulangerie à part entière avec un laboratoire permettant de préparer les produits de boulangerie et de pâtisserie.

Les gourmandises créées, au format individuel, connaissent un fort succès avec les formules proposées dans la partie snacking du magasin, également réalisée sur place et qui trouve une clientèle de plus en plus nombreuse à l'heure des repas pris sur le pouce. Six employés accompagnent Romain Lamartine, travaillant toujours sous la bannière du Fournil Saint-Pierre, un nom bien ancré localement et qui a logiquement été conservé. ■

Le Fournil Saint-Pierre

36 rue Saint-Pierre

Tél. : 04 73 72 45 74

Ouvert du lundi au samedi

Facebook : [Le Fournil Saint-Pierre](#)



LE GOURMAND

Au cœur de l'été, le restaurant Le Gourmand, face à la Gare, a changé de main. Une petite révolution passée presque inaperçue puisque Thibault Liegeois-Vicart, employé dans ce restaurant depuis 9 ans, en a désormais pris les rênes, accompagné par Déborah Desnoyer. Fort d'une expérience de 14 ans, il a suivi une partie de sa formation dans un restaurant étoilé.

Le couple a conservé une partie bar et deux salles de restauration. Du lundi au vendredi pour le déjeuner, les repas ouvriers font bien souvent salle comble, grâce à des plats gourmands, un service rapide et une praticité pour l'accès et le parking. Vendredi soir et samedi, place aux plats gastronomiques : une cuisine plus travaillée et des produits plus nobles. Toutes les assiettes font la part belle aux produits frais et aux fournisseurs locaux. À l'heure des fêtes de fin d'année, Le Gourmand proposera des menus de réveillon. En fin d'année également, une proposition de plats à emporter complètera l'offre du restaurant. ■

Le Gourmand

35 avenue du 11 Novembre

Tél. : 04 73 72 07 32

Mail : legourmandambert@gmail.com

Facebook et Instagram : [Le Gourmand Ambert](#)



LES CHÈQUES-CADEAUX DE RETOUR

La nouvelle association de commerçants Les Vitrines d'Ambert Livradois Forez poursuit son développement avec l'arrivée de son site internet ! Une présentation des commerces adhérents, des infos pratiques, des bons plans : de quoi se faire plaisir tout en soutenant le commerce local.

L'association instaure un nouveau système de chèques-cadeaux, valables auprès de 56 commerçants adhérents. Pour commander ces chèques-cadeaux, adressez un mail à lvalf.63@gmail.com et l'association vous enverra en retour un bon de commande.

RENDEZ-VOUS SUR

LESVITRINESDAMBERTLIVRAISOISFOREZ.FR

ERRATUM

Alors que le magazine Regards d'Ambert n°9, distribué du 5 au 9 décembre 2022 dans les boîtes aux lettres de la commune, était en cours d'impression, la responsable de "Parenthèse massage santé" nous a fait savoir qu'elle mettait un terme à son activité.

Vous trouverez donc, dans la version papier de ce magazine, des informations erronées à cette même page. Nous vous prions de bien vouloir nous en excuser.

DÉCHETS. RÉORGANISATION DE LA COLLECTE

Pour encourager le tri des déchets ménagers et maintenir un service de proximité, la Communauté de communes a instauré plusieurs changements, depuis le 14 novembre, dans la collecte des ordures ménagères.

Le premier concerne le déploiement de 2.500 bacs de tri sélectif (jaunes) jusqu'en début d'année prochaine, dans tous les villages non pourvus et les bourgs encore sous-équipés. Ainsi, tous les bacs verts seront accompagnés d'un bac jaune sur l'ensemble du territoire.

Avec le recours au compostage pour les biodéchets et l'apport en déchetterie, la généralisation du tri, obligation

réglementaire, a déjà permis de diminuer fortement la quantité de déchets se retrouvant dans le bac vert des ordures ménagères (aujourd'hui moins de 10 litres par habitant et par semaine).

Pour encourager encore le tri, adapter les moyens et collecter ces déchets à coût constant, la fréquence de collecte des ordures ménagères a été réduite depuis le 14 novembre dans la majorité des communes à une fois toutes les deux semaines. Pour Ambert, dont une partie de l'habitat est plus dense, trois zones sont distinguées : centre-ville, villages et zones extérieures densément peuplées. ■



CENTRE-VILLE

Pas de changement pour le moment



VILLAGES

Déploiement de bacs jaunes dans tous les villages, en prenant en compte les maisons principales et secondaires



ORDURES MÉNAGÈRES

Collecte toutes les deux semaines
Semaine impaire



TRI SÉLECTIF

Collecte toutes les deux semaines
Semaine paire



ZONES RÉSIDENTIELLES EXTÉRIEURES AU CENTRE

Saint-Pardoux / Avenue de la Dore / Rue Saint-Pierre / Le Montel / Chemin de La Barella / Route de Clermont (RD 906) / Avenue Georges Clemenceau / Rue de Chinard / Rue de la Calandre / Rue Vieille du Pont / Les Croves du Mas / La Gerle / Villeneuve / Les Granges / Rue du Bezeau / Les Tuileries / Pellegrolles / Avenue de Minard / Rue des Frères Angeli / Rue Abbé Grivel / Rue Lafayette / Quartier de La Masse / Rue Jacques Jarsaillon / Impasse Dr Claudius Penel / Impasse Francisque Prulhière



ORDURES MÉNAGÈRES

Collecte toutes les deux semaines
Semaine impaire



TRI SÉLECTIF

Collecte toutes les semaines

Le déploiement des bacs jaunes et la prise en compte de situations particulières nécessiteront un peu de compréhension pour stabiliser cette nouvelle organisation des tournées.

Pour les habitants d'Ambert, des sacs jaunes sont disponibles auprès du service Déchets, rue Anna Rodier.

UN NOUVEAU PROVISEUR À LA TÊTE DU LYCÉE BLAISE PASCAL



Pour la première fois à la tête d'un lycée après plusieurs expériences en collège, Christophe Janvrin occupe, depuis la rentrée 2022, le poste de proviseur.

Souhaitant s'inscrire dans la durée, il apprécie la diversité des missions qui se présentent dans un lycée polyvalent, à la fois lycée d'enseignement général, professionnel, ses liens avec le Centre de formation des apprentis (CFA) et une 3^e Prépa-Métiers également dans le giron du lycée. Christophe Janvrin est également le chef d'établissement support du Greta Livradois-Forez. Au cours des premières semaines, il s'est attaché à s'imprégner de l'environnement, du fonctionnement et de la culture de cet établissement de 490 élèves.

Si une réflexion devrait être menée pour faire évoluer l'offre de formation, « nous pouvons capitaliser sur un établissement qui fonctionne bien et sur de bons taux de réussite dans toutes les filières », note le proviseur.

Le lycée poursuivra son ouverture sur l'international via les langues étrangères, notamment la Discipline non linguistique (DNL), disponible dans le cadre de la Section européenne, qui propose l'enseignement d'une discipline, autre que la langue vivante, en anglais. Les ateliers théâtre et musique ou encore l'option arts plastiques comptent parmi les atouts du lycée ambertois et permettent aux élèves de rencontrer d'autres acteurs du territoire. ■



PORTES OUVERTES
SAMEDI 4 MARS 2023



PRÉSENTATION ET ACTUALITÉS SUR
BLAISE-PASCAL-AMBERT.ENT.
AUVERGNERHONEALPES.FR

L'ABATTOIR D'AMBERT A ROUVERT SES PORTES

Hamid Hamani a pris ses fonctions de directeur de régie de l'abattoir d'Ambert, désormais sous le giron de la Communauté de communes, depuis le 19 septembre. Une prise de fonction qui a permis de rouvrir l'équipement depuis la semaine du 10 octobre. L'abattage des gros bovins, ovins a ainsi pu reprendre, suivi de celui des veaux depuis novembre. L'atelier de découpe a également retrouvé son activité. L'abattage des porcs reste à arrêt dans l'attente de nouveaux travaux. ■

POINT CONSEIL BUDGET ACCOMPAGNEMENT GRATUIT

Le Point Conseil Budget (PCB) de la Croix-Marine Auvergne-Rhône-Alpes propose un accompagnement gratuit à toutes les personnes qui connaissent des difficultés budgétaires, afin d'agir sur leur pouvoir d'achat, éviter les incidents de paiement et prévenir ou apporter un soutien dans les situations de surendettement.

Il s'adresse à toute personne, quel que soit son niveau de vie et sa situation professionnelle. Les conseillers Points Conseil Budget sont spécialement formés et soumis au secret professionnel. Ils vous reçoivent sur rendez-vous aux permanences de Thiers, Ambert et Courpière et se déplacent à domicile.



Tél : 04 73 31 96 00
Mail : pcb@croixmarine.fr

CONSEIL DES JEUNES. LE 3^e MANDAT DÉBUTE

Pour la troisième fois depuis 2016 et l'instauration du Conseil des jeunes, les élèves des collèges d'Ambert ont été invités à constituer une liste et à se présenter face aux suffrages de leurs camarades. Ce vote permet de former un groupe de 21 jeunes représentant la jeunesse, proposant de nouvelles idées ou s'intégrant aux projets existants, le tout accompagné par la Ville. Cette semaine, c'est l'heure du vote pour l'ensemble des collégiens. À l'heure où s'écrivent ces lignes, la campagne est encore en cours. Regards d'Ambert présentera cette nouvelle équipe dans son prochain numéro !

UFC QUE CHOISIR PERMANENCES EN MAIRIE

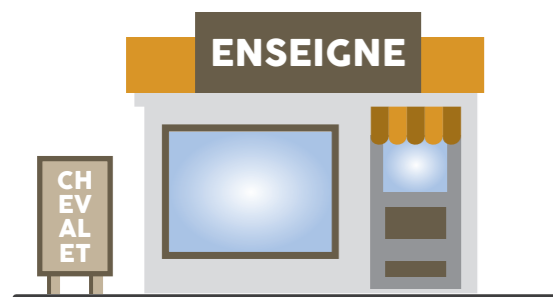
L'association d'aide aux consommateurs tient à nouveau une permanence en Mairie d'accueil, chaque 1^{er} jeudi du mois.



Tél : 04 73 31 96 00
Mail : pcb@croixmarine.fr

PROFESSIONNELS. LES ENSEIGNES SOUMISES À AUTORISATION PRÉALABLE

Une enseigne indique la présence d'un établissement commercial, artisanal ou industriel, d'un bâtiment ou service public. La Ville d'Ambert rappelle que toute installation ou modification d'enseigne est soumise à autorisation préalable, délivrée par le Préfet après instruction.



Service Urbanisme
Mairie d'Ambert
Tél : 04 73 82 70 52
Mail : urba@ville-ambert.fr

La pose d'enseigne est soumise à autorisation préalable sur l'ensemble du territoire du Parc naturel régional Livradois-Forez, en agglomération ou hors agglomération. Cette demande d'autorisation concerne les nouvelles enseignes mais aussi celles qui sont modifiées.

Pour effectuer cette demande d'autorisation, il est nécessaire d'utiliser le formulaire Cerfa 14798*01 disponible en ligne ou sur demande auprès du service Urbanisme de la Mairie d'Ambert. Ce dernier peut d'ailleurs être le guichet de réception des demandes et se chargera de les transmettre aux autorités compétentes. Après instruction par les services de l'État, l'autorisation est délivrée par le Préfet. Un accord de l'Architecte des bâtiments de France peut être requis si le bâtiment se situe dans le périmètre "Site patrimonial remarquable".

Les enseignes doivent également être constituées de matériaux durables et être maintenues en bon état.

En cas de cessation d'activité, la personne qui exerçait celle-ci doit déposer les enseignes dans les 3 mois suivant la fermeture. ■

EXTENSION POUR LE SKATEPARK



Grâce à une nouvelle surface en béton, le skatepark est désormais un terrain de jeu plus vaste pour les pratiquants de skateboard, roller, BMX ou trottinette. Une réalisation qui s'inscrit dans le développement des équipements à la Base de loisirs. Sur cet agrandissement de 134m² réalisé en régie par les services techniques de la Commune, une mini-rampe de 8m x 4m x 0,9m a été installée, conformément aux résultats de deux sondages qui avaient été diffusés, en 2021 (830 réponses reçues). Un trottoir et des marches en béton ont aussi été créés. Cette extension est le fruit de la mobilisation du Conseil des jeunes qui, à partir de 2019, a permis que ce projet soit relancé, notamment par la sollicitation d'une subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Cet agrandissement fait suite à l'achat d'un module pyramide en 2019 (8.300€ HT) et la réhabilitation de surfaces de roulement en aluminium sur les modules existants (6.190€ HT). ■

FINANCEMENT

- ACHAT DU MODULE MINI-RAMPE : 15.800€ HT
- RÉGION AURA : 50% DU COÛT DES TRAVAUX

36.666€ POUR L'ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE DES ÉCOLES

Dans le cadre du plan France Relance 2020-2022 et de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires, la Région académique d'Auvergne-Rhône-Alpes a conventionné avec la Commune pour renouveler et compléter le matériel informatique de l'école Henri Pourrat.

Cette convention s'intègre dans la volonté de rétablissement de la continuité pédagogique et de soutien de la transformation numérique de l'enseignement.

Cela comprend notamment l'achat de 37 tablettes numériques, 9 bornes d'accès Wi-Fi, des ordinateurs portables, des unités centrales pour la salle informatique, salle de classe et salle de direction et salle des professeurs, 6 casques audio ainsi que du matériel de protection et de transport. Le tout pour un coût de 36.666€ HT, financé à hauteur de 80% par l'État et le Département du Puy-de-Dôme. ■



JUMELAGE. ÉCHANGES SCOLAIRES AVEC ANNWEILER POUR LES LYCÉENS D'AMBERT EN 2023

Le Comité de jumelage continue d'entretenir des liens privilégiés avec Annweiler Am Trifels, liens qui permettront à des lycéens ambertois de séjourner en Allemagne, hébergés par des familles d'accueil.



Les fanfares des deux villes défilant en centre-ville, pour célébrer les 30 ans du jumelage.

Voilà 34 ans qu'a été conclu le jumelage entre Ambert et Annweiler (Allemagne), dont Nicole Furcy, alors présidente de l'association Ambert-Plus et adjointe au maire d'Ambert, George Chanoine, en était l'initiatrice. C'est ainsi que le Comité de jumelage est né ! La Charte du jumelage a été signée tout d'abord à Ambert, à la Pentecôte 1988, puis à Annweiler le 11 novembre de la même année.

En 2023, une nouvelle étape va être écrite, grâce à la participation des établissements scolaires des deux villes. Des lycéens ambertois, élèves de Première, traverseront la frontière pour un séjour d'une semaine, en mai prochain. Une immersion dans le quotidien des allemands puisqu'en plus de leur participation à des cours au lycée, ils seront hébergés dans des familles allemandes, si possible un élève par famille. Des visites devraient compléter le programme, qui reste à établir précisément.

DES CONTACTS NOUÉS LORS DU WEEK-END DE PENTECÔTE 2022

Ce projet traduit la volonté des deux comités allemand et français de rajeunir leurs rangs et de faire participer activement les jeunes générations. En juin 2022 déjà, parmi la cinquantaine d'Allemands reçus à Ambert pour un week-end d'échanges, les jeunes étaient représentés et ont pu échanger avec des lycéens français, lors d'une soirée festive à La Scierie. C'est aussi à cette occasion que Mme Lefieux, professeur d'allemand au lycée d'Ambert, a pu rencontrer les professeurs de français d'Annweiler et ainsi travailler sur ce projet qui se concrétisera en fin d'année scolaire. ■



TEMPS FORTS EN IMAGES



Tout commence en 1988, avec la signature de la charte du jumelage d'abord à Ambert (ici en mai) puis à Annweiler (en novembre).



En 2008, le 4^e tournoi Intervilles opposait les équipes des deux villes au stade municipal.



En 2017, 6 cyclistes allemands ont parcouru 700km pour participer à la Cyclo Les Copains-Cyfac. En 1991, c'était l'inverse : un groupe de cyclistes ambertois rejoignaient Annweiler, dans le cadre du Téléthon.



En 2022, le week-end d'échanges prévoyait notamment une visite direction La Chaise-Dieu, avec AGRIVAP.

LAASSI LUTTE SANS RELÂCHE POUR LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

Depuis sa création au début du siècle, l'association LAASSI a vu les sollicitations et appels à l'aide se multiplier pour secourir les animaux et encourager l'adoption. Les bénévoles déplorent que la tendance à l'abandon et à la maltraitance ne cesse d'augmenter, cachant parfois de véritables drames sociaux.



Pilou et Bella sont les premiers pensionnaires de LAASSI à nous accueillir sur les bords du ruisseau de Valeyre. Ici, le bruit continu de l'eau se mêle aux aboiements des chiens. L'association a, au fil des années, signé avec 22 communes de la vallée, dont Ambert, des Conventions Fourrière permettant d'accueillir les chiens abandonnés, délaissés ou retrouvés sur la voie publique. « On est un peu le seul acteur en la matière sur le territoire, on s'engage pour la prise en charge mais on déborde de demandes », s'inquiète la présidente Dominique Daurat, dont l'équipe de salariés et bénévoles est parfois confrontée à des situations dramatiques, aussi bien pour les animaux que pour les humains.

adoption, qui nous amènent très vite à une saturation du refuge. » Pour cette procédure, LAASSI effectue un contrôle avec un questionnaire sur la situation de l'adoptant et les conditions d'accueil de l'animal. « Ça peut paraître un peu intrusif mais c'est indispensable pour une adoption réussie. » Le chien et son potentiel futur maître sont ensuite présentés et l'installation à domicile peut débuter si les conditions sont réunies.

Depuis le 1^{er} octobre 2022, la loi prévoit la mise en œuvre d'un certificat d'engagement et de connaissance obligatoire pour les acquéreurs d'un animal de compagnie. Il répond à l'importance de sensibiliser et de responsabiliser les détenteurs. « C'est une bonne avancée mais nous étions déjà dans cet état d'esprit », relève la présidente.

Association à but non lucratif, LAASSI repose sur les cotisations de ses 120 membres, les subventions, les dons des particuliers et sur sa dynamique qui lui permet de solliciter des fonds auprès d'entreprises qui soutiennent son activité. Elle s'engage aussi avec la jeunesse par l'accueil de nombreux jeunes issus de divers établissements scolaires. Elle accueille également des volontaires dans le cadre du Service national universel (SNU), des stages de découverte pour les collégiens et des immersions avec des publics suivis par Pôle emploi ou la Mission locale. ■

22

Conventions Fourrières signées avec les communes de la vallée de la Dore

9

box composent le refuge pour autant de chiens accueillis, au maximum

Pour les chats, le problème est tout autre. Sans structure dédiée, les félins abandonnés malgré tout au refuge sont pris en charge par les bénévoles et les familles d'accueil. Pour limiter leur prolifération, LAASSI accompagne les collectivités dans des campagnes de stérilisation, en partenariat avec 30 millions d'amis qui s'engage sur 50% de la prise en charge. La partie logistique et conseils est gérée par LAASSI, en lien avec les vétérinaires.

Face aux abandons, le rayon de soleil vient toujours de l'adoption. « Elles sont très cycliques selon la période de l'année, constate Dominique Daurat. On a parfois plusieurs départs en l'espace de quelques jours et puis de longues périodes sans



Association LAASSI
Lieu-dit La Planche - 63600 Ambert
Tél. : 04 73 82 94 90

Retrouvez les actualités de l'association et les animaux à adopter sur Facebook : "Refuge LAASSI"

Groupe "Pour Ambert en Livradois-Forez"

Depuis 2 ans nous n'avons pas pu organiser de cérémonie de vœux, j'espère que nous pourrions vous rencontrer en janvier 2023 pour vous présenter nos réalisations et nos projets suivis d'un beau moment de convivialité.

Certains vont prochainement se concrétiser, je pense à la démolition de l'ancienne des pompiers pour permettre la construction d'une Résidence OPHIS Seniors de 25 logements et d'un petit immeuble pour l'ADAPEI, à la mise à disposition des locaux rénovés de la cité administrative pour l'Institut de Formations d'Aide-Soignant, à l'ouverture de la Maison de Santé et du laboratoire d'analyses...

La programmation des travaux pour la mise en accessibilité de l'ensemble des bâtiments communaux est en route. Nous devons avoir aussi une réflexion avec notre délégué sur la problématique de l'eau et envisager d'autres approvisionnements pour sécuriser notre réserve en eau pendant la période estivale. Nous serons rigoureux sur le choix des plantes qui embellissent notre ville classée « 3 fleurs » afin qu'elles soient moins avides d'eau. Même si la situation générale reste compliquée, notre salle de spectacle commence à bien prendre ses marques.

L'installation et la reprise de certains magasins en centre-ville sont très encourageantes. Pour les cadeaux de fin d'année, je vous incite à vous rendre chez les commerçants ambertois pour faire plaisir aux grands et aux petits. ■

Guy GORBINET et son équipe

Groupe "Ambert Action Avenir"

Tranquillité Publique, il faut agir rapidement !

De nombreux riverains du centre-ville me témoignent régulièrement leurs difficultés à vivre paisiblement face à des actes d'incivilités répétés, vitesse excessive rue de la République, dégradations rue du Château, nuisances sonores rue de Goye....

L'installation de caméras de surveillance dans différents lieux de la ville, si elle était nécessaire, ne répond pas à l'heure actuelle, totalement à ces actes répréhensibles par la loi. Il serait donc préférable de faire une évaluation du dispositif avant un éventuel nouveau déploiement.

La gestion d'une commune doit obligatoirement se faire sur le long terme, il est impératif que l'équipe de la majorité municipale anticipe, s'adapte aux contraintes économiques et qu'elle soit innovante.

Alors permettez-moi d'être inquiet quant à notre prochain budget qui sera présenté dans quelques semaines. Répondra t'il aux besoins des habitants, des entrepreneurs et investisseurs d'Ambert en termes d'infrastructures, de rénovation d'axes routiers ?

Pourra t'on assurer correctement la maintenance de nos bâtiments communaux ? Sans pour autant être alarmiste, je m'interroge....

Je vous souhaite, à tous et toutes, de très belles fêtes et je me permets de vous préciser que « Pour préparer un arbre de Noël, il faut trois choses, outre les ornements et l'arbre, la FOI DANS LES BEAUX JOURS À VENIR. ». ■

Philippe PINTON, Vincent MIOLANE, Aurélie PASCAL,

Groupe "Demain... Ensemble pour Ambert"

Une opposition constructive, et à votre écoute ! Les élus de « Demain ensemble pour Ambert » sont à votre écoute, avec la volonté d'être une opposition constructive au service des ambertoises et des ambertois, de la collectivité et des organisations du territoire.

Venez-nous retrouver au conseil municipal et en dehors pour échanger. Nous sommes disponibles pour vous éclairer sur le fonctionnement de l'administration municipale et sur les décisions prises par une majorité dont l'action manque de lisibilité et de direction.

Nous sommes à l'endroit idéal pour placer à l'ordre du jour les problèmes que vous rencontrez, vos priorités, vos inquiétudes et également vos réussites. Nous sommes en position de relayer vos énergies associatives, entrepreneuriales et familiales.

C'est pour cela que nous avons reçu les suffrages qui nous permettent de siéger dans l'opposition : pour vous écouter, vous soutenir, travailler avec vous toutes et tous à l'amélioration concrète des conditions d'exercice de votre citoyenneté locale. Vous pouvez nous contacter à :

vero.foucher@orange.fr, david.bost63@gmail.com, yvette.boudesseul@gmail.com

En attendant d'avoir le plaisir de vous retrouver, de vous écouter, nous vous souhaitons à toutes et tous de très belles fêtes de fin d'année. Puissiez-vous trouver dans ces dernières semaines de l'année le réconfort dont nous avons besoin, la solidarité et l'envie d'agir pour avancer, ensemble, en 2023. ■

Véronique FAUCHER, David BOST, Yvette BOUDESSEUL

Groupe "Ambert Ensemble Autrement"

Ah... nos très chers impôts locaux !

Face à l'utilisation récurrente du 49.3, la proposition d'un député de plafonner la revalorisation annuelle des valeurs locatives cadastrales à 3,5%, mesure votée en commission des finances, n'a pu être débattue à l'Assemblée Nationale.

En l'état actuel, la base de calcul de la taxe foncière va augmenter de près de 7% en 2023 entraînant mécaniquement une hausse de l'impôt local.

Trois possibilités s'offriront ainsi aux collectivités locales :

- Maintenir le taux d'imposition et ainsi limiter la hausse à 7%.
- Augmenter le taux d'imposition ce qui conduira de facto à une hausse dépassant les 7 %.
- Protéger le pouvoir d'achat en diminuant le taux d'imposition (Certains maires l'ont déjà fait, d'autres l'ont annoncé).

Quelle sera dès lors la position du conseil municipal ? Réponse au prochain numéro. ■

Michel BEAULATON, Christine SAUVADE



MARCHÉS DE

NOËL



16.17.18 décembre

RETROUVEZ LE PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA MAGIE DE NOËL
EN SCANNANT LE QR CODE ET SUR VILLE-AMBERT.FR



@villeambert

